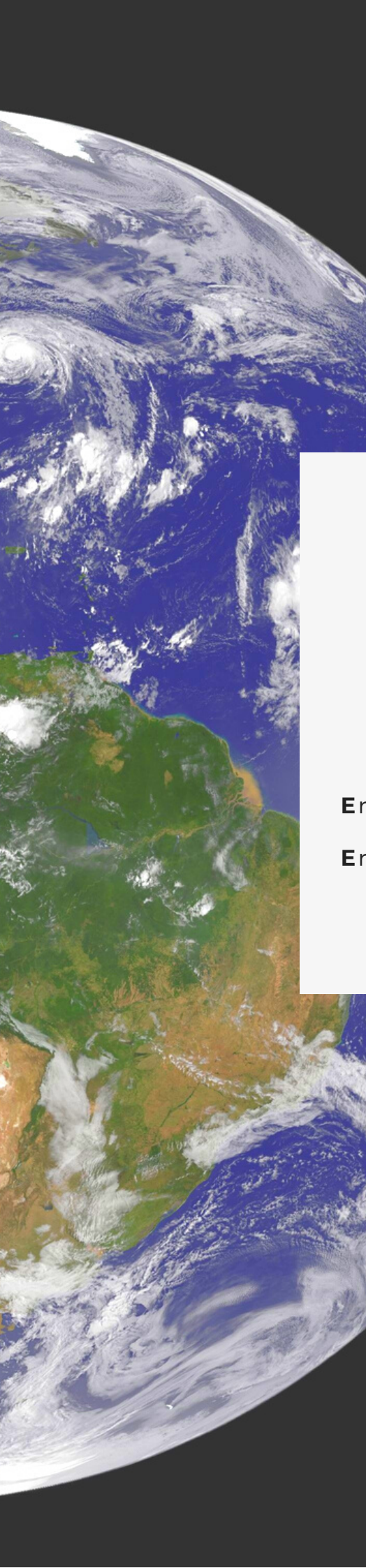




CENTRE JEAN BODIN

Chaire EARTH

Environnement **A**daptabilité **R**isques **T**ransitions **H**ealth

Environment **A**daptability **R**isks **T**ransitions **H**ealth

Chaire portée par le Centre Jean
Bodin, en association avec le 3LAM
Université d'Angers



Présentation



La notion d'urgence climatique, élue expression (ou mot) de l'année en 2019 par l'*Oxford English Dictionary*, s'est imposée de façon récente et massive dans l'espace public. Cette consécration académique souligne la visibilité acquise par la thématique environnementale, érigée désormais en préoccupation majeure aussi bien par les organisations internationales, les Etats, les institutions mais aussi par de nombreux citoyens.

Plus qu'une simple thématique, la préoccupation environnementale définit l'horizon d'attente de ce 21ème siècle. Par la diversité et l'enchevêtrement des enjeux (climatiques, politiques, économiques, sociaux, culturels, technologiques...), elle ne saurait se penser uniquement en termes de phénomènes naturels, tant les changements et les défis sont indissociables des avancées scientifiques comme des décisions socio-politiques. Elle impose une manière globale d'envisager le monde en convoquant de manière privilégiée la notion d'Humanités environnementales.

Les Humanités environnementales

Pour prendre en compte cette articulation des humains à leur environnement - et la complexité de leurs interactions - le concept d'Humanités environnementales constitue un outil précieux. Il entend en effet articuler des savoirs qui s'efforcent de dépasser le vieux dualisme nature / culture. En cela, il suppose une rupture - à la fois épistémologique et pratique - avec une tradition occidentale bien ancrée qui postule une césure entre les êtres humains et une nature érigée en lieu d'une extériorité voire d'une étrangeté que l'on peut dominer et exploiter (souvent dans une logique de prédation).

Les périls, les urgences, les défis

Lutter contre le réchauffement climatique ; protéger les milieux fragilisés ; gérer les tensions à l'échelle internationale (migrations climatiques) ; rechercher des ressources énergétiques durables ; anticiper les risques naturels (cyclones, tsunamis, sécheresse...) et technologiques ; cette courte évocation balise l'étendue et la diversité des périls et des défis associés à cette question environnementale. Santé, risques, gouvernance, bouclier environnemental ou encore entreprise responsable et réflexions épistémologiques constituent les axes structurants de ce projet qui entend articuler recherches théoriques et travaux empiriques.

Un « objet scientifique total »

Au prisme des humanités environnementales, la crise écologique impose un décloisonnement des savoirs et les disciplines. Cet « objet scientifique total » convoque des logiques, des enjeux, des lectures et des interprétations multiples. Ce nécessaire jeu de fertilisations croisées suppose un dialogue interdisciplinaire, aussi bien entre les Sciences Humaines et Sociales (politique, juridique, économique, éthique, esthétique, littéraire, philosophique, psychologique, scientifique, médiatique, sociologique et anthropologique, géographique et historique...) qu'avec les Sciences du vivant, du végétal, de l'ingénierie, de la santé...



Une quadruple ambition



Développer la recherche académique afin de mieux penser, comprendre et expliquer les changements socio-environnementaux de nos sociétés.

Sensibiliser l'opinion publique par un travail de vulgarisation et diffuser des données scientifiques pour nourrir la réflexion, construire le débat public et lutter contre les résistances (climatoscepticisme, fake news, désinformation...).

Décloisonner les savoirs afin de faire de cette chaire une instance de proposition et de diffusion des savoirs académiques vers la société civile et les décideurs par un travail de valorisation (diagnostics sectoriels, évaluation des risques, construction de référentiels juridiques...)

Construire un projet de recherche collectif et ouvert pour favoriser un espace de travail et de réflexion commun autour d'un objet de recherche pluridisciplinaire.

Structuration

- 1 Epistémologie (Anne-Rachel Hermetet)
- 2 Entreprise responsable (Matthieu Zolomian)
- 3 One Health (Jean Fougereuse et Rosane Gauriau)
- 4 Risques (Bernard Gauriau et Sophie Lambert-Wiber)
- 5 Bouclier environnemental (Arnaud de Lajartre)
- 6 Gouvernance (Solène Ringler)

1 - AXE EPISTEMOLOGIE (Anne-Rachel Hermetet)

Le champ des humanités environnementales nourrit les réflexions de spécialistes des différentes sciences humaines (droit, économie, anthropologie, études littéraires, géographie, histoire, philosophie...). Ce croisement permet d'articuler des approches réflexives et théoriques et d'autres davantage centrées sur l'action et la prise de décision. L'interrogation sur le langage, les sociétés et les représentations y est fondamentale. Elle prend en compte la question des relations entre humain et non humain et les divers rapports au vivant dont sont traversées nos sociétés.

2 - AXE ENTREPRISE RESPONSABLE (Matthieu Zolomian)

La question des entreprises responsables est aujourd'hui l'une des plus importantes en droit des sociétés, alors que ces personnes morales, et notamment les plus grandes, font l'objet d'une particulière attention de la part de la société civile. Cette dernière attend ainsi plus de responsabilité de la part de ces sociétés commerciales, étant précisé que le terme de responsabilité ne s'entend pas nécessairement de la seule responsabilité juridique. Alors que le vocabulaire anglais fait une distinction entre liability pour désigner la responsabilité juridique et responsibility pour désigner la responsabilité morale, le vocable français de responsabilité peut englober ces deux notions. L'axe sur les entreprises responsables engloberait ainsi ces deux acceptions de la responsabilité, en ne se limitant pas à la seule responsabilité juridique.

3 - AXE ONE HEALTH – SANTE (Jean Fougerouse, Rosane Gauriau)

One Health (Jean Fougerouse)

Depuis le début des années 2000 émerge une prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et de l'environnement, réunie sous l'appellation One Health. Cette approche est défendue par de nombreuses organisations internationales à la suite de la grippe aviaire en Asie. En France cette notion apparaît en filigrane (code de l'environnement, ANSES, Haut conseil de la santé publique...). Pour autant il s'agit encore d'une approche à construire (Olive, Angot, 2022) apparaissant comme un « concept parapluie » (Leboeuf, 2011). Cette approche One Health suscite un intérêt théorique (définition et domaine, lien avec d'autres notions comme la syndémie développée par M. Singer) intéressant notamment le droit (quelles normes liées à ce concept ou à défaut une normativité faible avec la notion de soft governance avancée par Mackenzie, 2019) ; mais aussi un intérêt pratique (intéressant les citoyens et les acteurs locaux).

Travail, santé et environnement (Rosane Gauriau)

Les liens entre travail, santé et environnement sont désormais actés en droit social. A partir, notamment, du début du XXI^e siècle, l'Europe, le législateur français et le juge se sont saisis de la santé au travail en lien avec l'environnement. On assiste depuis lors à la construction d'un droit à l'environnement de travail écologiquement compatible : le travail humain doit contribuer à la préservation de l'environnement. Soulignons, par exemple, la loi relative à la santé du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention au travail et qui invite à réfléchir sur la nécessité de travailler dans le but de préserver à la fois la santé publique et la santé des travailleurs ainsi que l'environnement. Ou encore, la décision du Conseil d'État qui a reconnu que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé est une liberté fondamentale. Cette position fait écho à la Charte de l'environnement et à la jurisprudence du Conseil constitutionnel pour qui la protection de l'environnement est un objectif de valeur constitutionnelle. Les partenaires sociaux sont aussi invités au dialogue social et environnemental. Néanmoins, l'approche du droit social semble plutôt axée sur les risques professionnels – physiques (sanitaires) et psychosociaux auxquels les travailleurs pourront faire face en raison du dérèglement climatique et les conséquences sur leur santé. La santé mentale est encore un terrain à exploiter. Cet axe souhaite décloisonner ce raisonnement à partir de l'approche « one health ». Il s'agit de penser la question environnementale et les effets du dérèglement climatique sur la santé du travailleur compte tenu de la centralité du travail et de l'organisation du travail. Enfin, une réflexion sur le travail et l'emploi « vert » à partir de la vie et du vivant pourra aussi être envisagée.

4 - AXE RISQUE (Bernard Gauriau et Sophie Lambert-Wiber)

Présentation de l'axe – Sophie Lambert-Wiber

La question de la protection de l'environnement est devenue une préoccupation majeure, comme en témoignent les nombreuses prises de conscience qui ont abouti à d'importantes évolutions législatives. A titre d'exemple, le préjudice écologique est désormais inscrit dans le Code civil. La gravité des dommages causés à la nature, des risques voire des menaces pesant sur la survie de l'espèce humaine impose de revoir notre rapport à la nature, instrumentalisée, réifiée, surexploitée. L'arrêt de la destruction de la planète exige un cadre conceptuel renouvelé. Il est donc essentiel d'intégrer dès maintenant les risques environnementaux dans la stratégie des politiques publiques et des entreprises.

Risques professionnels – Bernard Gauriau

En droit du travail, divers supports imposés à l'employeur doivent envisager -pour les prévenir ou pour en débattre - les risques professionnels.

1- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui a pris une importance accrue depuis la loi santé au travail de 2021.

2- La base de données économiques, sociales et (désormais) environnementales (BDSE) dans laquelle, depuis la loi Climat et résilience, ont été ajoutées à propos de diverses rubriques (politique environnementale, économie circulaire, changement climatique) les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

3- La négociation collective obligatoire impose aussi la prise en compte de cette question. (Négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail ; négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

5 - AXE BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL (Arnaud de Lajarte)

Alors que le bouclier énergétique mis en place par le gouvernement pour des raisons sociales alourdit les dépenses de l'Etat en défaveur de l'environnement, il est temps de se questionner sur ce que l'on pourrait nommer le "bouclier environnemental », c'est-à-dire le niveau et l'effectivité de la protection fonctionnelle et symbolique accordée à l'environnement. Qu'il s'agisse de patrimoines, de biens communs ou seulement de ressources naturelles, le droit de l'environnement contemporain, tant national qu'international, s'est construit sur cette conscience du besoin de protéger la biosphère. Mais qu'en est-il vraiment après des décennies de réglementations nationales ou internationales ? L'ambition des normes est-elle à la hauteur des enjeux, alors que l'anthropocène marque un nouvel âge de l'Humanité ? La transition écologique, énergétique et solidaire amplifiera-t-elle la mutation sociétale initiée par le développement durable, afin de consolider ce bouclier environnemental contre l'Homme lui-même ? Le principe de non-régression, inscrit dans les premiers articles du code de l'environnement en constitue une étape mais quel est son rôle ?

6 - AXE GOUVERNANCE (Solène Ringler)

La gouvernance de la transition écologique invite à s'interroger sur les choix stratégiques des politiques publiques au regard de leur impact favorable sur l'environnement. Les institutions nationales, européennes et internationales se sont emparées de la cause climatique par la mise en œuvre de nouvelles politiques énergie-climat. Elles fixent des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à ce titre mettent à contribution de secteur de la finance. L'Union européenne s'est dotée d'outils pour contraindre les investisseurs à publier leurs données extra-financières en matière de durabilité. L'objectif des textes est d'orienter les investisseurs vers le financement d'activités « vertes ». Des difficultés et des points d'ombre subsistent néanmoins quant à la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe. La nouvelle directive CSRD du 14 décembre 2022 renforce et étend les exigences en matière de reporting extra-financier mais il n'est pas certain que ces exigences de divulgation se traduisent dans les faits par des actions concrètes en faveur du climat dans la mesure où les textes ne prévoient pas de sanctions fortes hormis des sanctions réputationnelles, ce qui pourrait à terme favoriser le développement des pratiques de greenwashing.

Membres du comité de pilotage

Arnaud DE LAJARTRE, Maître de conférences en droit public

Jean FOUGEROUSE, Maître de conférences en droit public, HDR, directeur de l'axe 1 du Centre Jean Bodin, Directeur de la SFR Confluences

Bernard GAURIAU, Professeur de droit privé

Rosane GAURIAU, Docteur en droit, Ancienne avocate et consultante au Barreau de Brasilia, Brésil, Cadre supérieur au Brésil

Emilie GICQUIAUD, Maître de conférences en droit privé

Bertrand GUEST, Maître de conférences en littérature

Anne-Rachel HERMETET, Professeure de littérature générale et comparée, Directrice du Laboratoire 3 LAM

François HOURMANT, Professeur en science politique, Directeur du Centre Jean Bodin, coordonnateur de la chaire Earth

Sophie LAMBERT-WIBER, Maître de conférences en droit privé, HDR, Directrice Axe 2 du Centre Jean Bodin, coordonnatrice de la chaire Earth

Fabien TESSON, Maître de conférences en droit en droit public, HDR

Diana POP, Maître de conférences en économie (Laboratoire Granem)

Solène RINGLER, Maître de conférences en droit privé

Isabelle TRIVISANI-MOREAU, Maître de conférences en littérature

Matthieu ZOLOMIAN, Maître de conférences en droit privé, porteur de la chaire miroir « Entreprise responsable »